

Nécessité d'une alternance pacifique au sommet de l'Etat en République Démocratique du Congo.

Point de vue d'un politologue

« ... les hommes politiques africains, surtout francophones, ne sont hostiles au changement et à l'alternance que lorsqu'ils sont au pouvoir ». **Germain Kuna**

Introduction

De plus en plus, des personnalités politiques de la majorité présidentielle congolaise parlent ouvertement de la possibilité d'envisager un nouveau mandat en faveur de leur autorité morale. Il n'est pas utile de revenir ici sur leurs propos qui défraient constamment la chronique²⁵. Il va sans dire que chaque individu ou groupe politique est libre d'exprimer son point de vue sur n'importe quel sujet politique. Au nom de la tolérance, qui est l'une des caractéristiques fondamentales de la démocratie, il est important de respecter l'opinion des autres. Le témoignage de ce respect ne

²⁵Nous sommes entre 2014 et 2016. A travers des émissions dans différentes chaînes de télévision émettant en clair à Kinshasa, des communicateurs de la majorité présidentielle, sans passer par le dos de la cuillère, parlent ouvertement de la possibilité d'un nouveau mandat. Le secrétaire général du parti présidentiel, avant de revenir sur ses propos, a affirmé lors d'un rassemblement à l'occasion du 15^{ème} anniversaire de son parti qu'on ne prend pas sa retraite à 45 ans. Il est cependant clair qu'officiellement, la majorité présidentielle n'a jamais fait mention d'un nouveau mandat pour son autorité morale. En même temps, elle n'a jamais découragé, ni sanctionné ses communicateurs qui font souvent mention de la possibilité d'un référendum pour changer les règles de jeu.

voudrait cependant pas dire que tout est à gober et n'exclut pas par ailleurs la critique en toute objectivité des opinions exprimées. C'est-à-dire comprendre dans le contexte de leur émission, apprécier la pertinence de l'argumentaire, cerner les tenants et les aboutissants de la démarche de leurs auteurs, relever les incohérences susceptibles d'être décelées et les corriger, autant que faire se peut. Cette approche exprime donc un combat d'idées mené sur fond d'indépendance d'esprit. L'on relève d'ailleurs que c'est du choc d'idées que jaillit la lumière. Face à un houleux et passionné débat qui divise aujourd'hui ceux qui soutiennent la thèse pro ou anti nouveau mandat pour l'actuel locataire du Palais de la nation congolaise, il est important que les intellectuels s'invitent à la table des discussions pour donner leur point de vue.

1. Le pouvoir politique en Afrique et sa perception

Plus d'un demi-siècle après les vagues décolonisatrices, la plupart des pays africains, sous l'égide d'un leadership local en permanente quête de performance et d'exploits, éprouvent encore de sérieuses difficultés pour prendre l'élan qu'impose un processus de développement. On le sait, en dépit de quelques avancées dans certains domaines comme les infrastructures, la culture (prise dans son ensemble), la situation générale des Etats africains reste par intermittence dominée par des récurrentes crises sociopolitiques et économiques. Cette situation a naturellement des causes directes et indirectes. L'une des causes directes est la mauvaise gestion du pouvoir politique et son impact sur le processus démocratique.

Le terme pouvoir, que l'on est habitué à écouter, signifie la capacité ou la possibilité de faire quelque chose, d'accomplir une action donnée soi-même ou par d'autres avec ou sans leur volonté. Le pouvoir politique quant à lui prend une autre tournure, qui lui donne un caractère très particulier, presque mythique qui se manifeste dans la dialectique du commandement et de l'obéissance. Le pouvoir politique est donc un fait (phénomène) exceptionnel qui donne à ses détenteurs une certaine suprématie au point de dicter les principes et règles sociétaux, de se faire obéir, de dominer, de

régner, de sanctionner,... Et, quand on est au pouvoir, il y a une dimension presque mystique dont on est revêtu, qui permet d'assujettir, de commander, de se faire respecter, de recevoir des honneurs militaires, de gagner beaucoup d'argent, et même de séduire des femmes ...

Il existe, en effet, cinq modes par lesquels on peut accéder au pouvoir politique, à savoir l'hérédité, la cooptation, la conquête, la nomination et l'élection.

Mais on expérimente en Afrique un tout nouveau mode d'accès au pouvoir que l'on peut qualifier d'« héréditarisme ». C'est vraiment du génie africain. En fait, ce nouveau mode renferme en lui tout seul des aspects caractéristiques des cinq modes traditionnels.

L'on pourra le définir comme une pratique par laquelle un président prépare malicieusement son rejeton et qui consent à accéder au pouvoir après lui par une combinaison de la ruse et de la force. La ruse intervient du fait que l'on fabrique politiquement son rejeton, on le propulse au-devant de la scène, en lui confiant des responsabilités de premier ordre, en adaptant le cadre légal sur sa mesure et en lui offrant la possibilité de remporter l'élection présidentielle grâce à un système dûment mis en place. La force intervient quand on impose son rejeton dans tous les cercles d'influence du pays, en éliminant systématiquement tous ceux qui pourraient être des obstacles à son ascension politique, et en lui dotant des moyens nécessaires de s'imposer en son absence.

C'est ainsi que nous retrouvons en Afrique des enfants des chefs d'Etat, préalablement choisis et bien préparés, et qu'on peut appeler des « présidentaux » (ou « présidental » au singulier), du fait qu'ils n'attendent que le départ de « papa » pour lui succéder au pouvoir par la magie des élections organisées à l'africaine ou par la force. Il s'agit des élections auxquelles le « présidental » ne peut en aucun cas échouer, quelle que soit sa côte de popularité. Il s'agit aussi des moyens de contraintes pour résister et s'imposer malgré les contestations de la classe politique ou un soulèvement populaire. Si les contestations de la classe politique se règlent à travers le dialogue et les promesses de partage de pouvoir, le soulèvement est

quant à lui maîtrisé par les forces de l'ordre qui, sans ménager, tuent et arrêtent les manifestants. La justice est par la suite instrumentaliser pour coffrer, après un procès bidon, les opposants intransigeants.

Même si ce nouveau mode n'a pas fonctionné au Sénégal avec Wade, il a fait néanmoins ses preuves dans plusieurs pays africains, comme au Gabon, au Togo ou en RDC. Dans l'entre-temps, le cadre semble bien se préparer, notamment, au Congo-Brazzaville, en Guinée Equatoriale, au Tchad, et au Cameroun,...

La culture héréditariste est aujourd'hui à la mode en Afrique et est observable, non seulement à la présidence de la république mais aussi au niveau des autres postes politiques. On le voit, par exemple, au niveau des assemblées délibérantes où des députés ou sénateurs se font carrément remplacer par leurs enfants ou leurs épouses, des suppléants légaux par eux désignés et imposés tout en sucrant les camarades de lutte du parti. Tout simplement parce qu'ils estiment, que le pouvoir doit rester et ne se transmettre que dans le cercle familial et non pas en dehors. Cela se manifeste également lors des distributions des avantages politiques, où la priorité est davantage accordée au rejeton. Dans des partis politiques, l'on voit souvent les plus méritants être relégués en arrière-plan puisque le chef du parti a entre-temps propulsé au-devant de la scène son fils ou son épouse, quel que soit son bagage cognitif, pour occuper par exemple un poste ministériel ou toute autre position politique stratégique réservé au parti et cela, quand lui-même ne peut l'occuper pour des raisons diverses. C'est dans cette même logique que l'on peut remarquer de fils ou épouses des dirigeants des grands partis politiques, devenir, eux aussi, après la mort de « papa ou époux président », président desdites formations politiques en dépit des contestations ou des scissions qui en résultent souvent. Le cadre semble avoir été bien préparé avant. C'est bien cela l'héréditariste politique africain.

Ceci veut dire tout simplement qu'une partie de la société africaine évolue encore sous une conception individualiste du pouvoir politique, qui est caractérisée par l'appropriation du

pouvoir par un individu et/ou son groupe, lequel(s) en dispose (nt) de son (leur) plein gré et comme un bien privé.

Aussi arrive-t-il qu'on entende, dès lors qu'un groupe accède au pouvoir, des propos du genre : « *Maintenant, c'est notre tour. Nous devons en profiter. C'est notre pouvoir. Le pouvoir est maintenant à l'Est. C'est nous les détenteurs du pouvoir* », etc.

Les parents de la personne qui accède au pouvoir, surtout ses enfants, ses frères et sœurs se considèrent désormais comme des princes héritiers, et croient à tort évidemment que tout leur est désormais permis. Il en est de même de son l'entourage. Ils excellent, par ailleurs, dans le trafic d'influence : ils se font escorter de manière ostentatoire, exigent des positions protocolaires, menacent les mandataires des entreprises et établissements publics, arrachent des marchés publics en marge des dispositions légales, intimident n'importe qui, voyagent et dépensent aux frais des contribuables, leurs activités privées sont largement couvertes par les médias publics,... Les expressions « frère du président » et « famille présidentielle » sont devenues comme une sorte de mot de passe dont on se sert pour obtenir n'importe quel avantage matériel ou immatériel ou poser des actes même illégaux sans crainte d'être poursuivi. On s'en fou de tout ce qui pourrait arriver ensuite parce qu'on est de la famille présidentielle. Et même la société semble s'y accommoder. En fait, c'est tout simplement par peur et par refus d'ennuis et d'embêtement inutiles puisque la raison du plus fort, comme le disait Lafontaine, est toujours la meilleure dans certaines sociétés.

C'est donc une conception paroissiale du pouvoir qui est observée d'une manière générale ; une conception erronée du pouvoir qu'il faut absolument combattre puisqu'elle est à la base des maux immenses dont souffrent plusieurs pays africains. Il faut quitter ce pouvoir individualiste pour le pouvoir politique réellement institutionnel. C'est-à-dire, un pouvoir politique qui s'exerce dans le cadre des principes et règles institutionnels préétablis et opposables à tous sans aucune exception.

Il faudrait que les Africains intègrent dans leur comportement quotidien le fait que le pouvoir public n'est pas un bien personnel, familial, clanique, tribal, régional, amical,... Il est plutôt un précieux instrument à la disposition d'un individu ou d'un groupe d'individus, pour un temps bien déterminé (mandat) et dans des conditions bien définies, et ce, rien que pour servir la communauté. Par conséquent, il est indécent, inacceptable et incorrect d'utiliser le pouvoir pour soi-même ou encore pour un groupe on ne peut plus minime. Le bon sens voudrait que le pouvoir obtenu après une lutte politique soit considéré comme une responsabilité, un privilège exceptionnel et une occasion de transformer sa société profondément. Ce qui implique une obligation morale d'abord et légale ensuite de servir et de servir tout le monde autant que possible. Utiliser le pouvoir à ses fins propres et égoïstes est un gaspillage sauvage des énergies politiques qui finira tôt ou tard par détruire son détenteur dans des conditions généralement dramatiques.

En Afrique surtout, ceux qui sont au pouvoir ont souvent, sinon toujours tendance à en abuser. En outre, il est si curieux de constater que les hommes politiques africains, francophones surtout, ne sont hostiles au changement et à l'alternance que lorsqu'ils sont au pouvoir. Ils sont de grands donneurs des leçons démocratiques lorsqu'ils se retrouvent dans l'opposition. Mais une fois au pouvoir, on ne les reconnaît plus au vu de leurs attitudes et comportements, parfois bien pire que ceux qu'ils critiquaient. C'est ainsi que le philosophe Alain se montre préventif : « Tout pouvoir est méchant et tombe dans la dérive dès qu'on le laisse faire ; tout pouvoir est sage dès qu'il se sent jugé »²⁶.

D'où, la nécessité de répartir le pouvoir politique pour que le président de la République, par exemple, soit aussi redevable et n'ait surtout pas tendance à se considérer comme l'unique hyperpuissant du pays. C'est-à-dire, l'homme qui décide, depuis son palais, sur tout, pour tous, partout et à tout moment.

²⁶ ALAIN, cité par MAURICE BARBIER (1997), *Le mal politique. Les critiques du pouvoir et de l'Etat*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 81.

C'est ainsi que Montesquieu parlait déjà de la séparation des trois pouvoirs traditionnels. Mais il ne suffit pas de séparer juridiquement ces trois pouvoirs ; encore faut-il que les dirigeants de deux autres pouvoirs, le législatif et le judiciaire, réalisent qu'ils sont appelés à jouer au jeu du contre-pouvoir et doivent pour cela faire preuve d'une forte personnalité pour s'arrêter mutuellement et non pas se comporter comme des chefs d'orchestre mués en chœurs qui reprennent en chœur des tintamarres de loyauté à un individu, quel que chef de l'exécutif fut-il.

C'est donc un vrai problème lorsqu'un pays est confronté à une telle réalité dont la résolution nécessite un grand travail transversal de réflexion. Il nous semble que des textes et des organes judiciaires de haut niveau, qui sont censés avoir l'œil sur les actions, comportement et attitude des détenteurs de ces pouvoirs ne manquent. L'enjeu se situerait plutôt au niveau de leur stricte application. Ce qui nous ramène, une fois de plus, à l'épineuse question de la crise d'hommes ; un véritable problème de la société congolaise dans son ensemble pour lequel il faut un travail de longue haleine qui doit partir d'une vision programmatique claire et pilotée avec minutie. Ceci n'est qu'une parenthèse pour souligner encore et encore un problème qui doit tenir à cœur l'élite congolaise.

Il ne serait pas exagéré, revenant à nos moutons, de dire que c'est l'hyperpuissance d'un homme qu'il faut absolument réduire jusqu'au seuil du normal. Mais comment le faire dès lors qu'elle influe sur tout sauf sur certaines analyses objectives ? Comment faire comprendre aux sociétaires du pouvoir que c'est une nécessité ? Et comment par ailleurs ces derniers peuvent arriver à convaincre leur patron qu'il faut laisser les choses s'envelopper du drap de la démocratie, et non de sa façade ?

De toutes les façons, il est impérieux d'envisager des pistes stratégiques et opérationnelles de préserver un président de la république des dérapages humains, mais aussi de le sécuriser face à l'excès de zèle de son entourage et de certains membres de sa famille.

Ainsi par exemple, un président qui achèterait un jet privé, qui construirait des immeubles ostentatoires,...devrait être interpellé par des mécanismes efficaces pour qu'il justifie l'origine des fonds qui lui ont permis d'acquérir ces différents biens. Si l'on arrive déjà à procéder ainsi pour le Chef de l'Etat, que n'en serait-t-il pas alors pour les autres acteurs politiques, politico-administratifs ou administratifs ? Le respect des biens publics, la transparence dans la gestion, la discipline et l'ordre règneraient du coup au pays.

Dans un autre axe, toujours pour parler de la perception du pouvoir politique, celui-ci est à conserver pour la majorité, et, à conquérir pour l'opposition. Mais le tout devrait se faire selon les normes bien déterminées et dûment acceptées par tous. Dès lors, le recours à la violence pour accéder au pouvoir, ou le recours à la modification de la Constitution, pour demeurer au pouvoir sont, tant pour la majorité que pour l'opposition, des pratiques antidémocratiques, donc condamnables. Aussi, l'élimination physique des adversaires politiques, le montage des scénarios pour discréditer les autorités en place, la mise en scène des événements en vue de régler des comptes aux adversaires politiques, l'achat des consciences des personnalités pour obtenir leur silence ou leur adhésion à ses idées politiques, le refus de reconnaître avec fair-play la victoire électorale de son adversaire,... sont-ils des pratiques qui contrastent avec les valeurs démocratiques.

Les dirigeants africains et leurs suppôts (intellectuels à l'occurrence) devraient absolument abandonner l'impolitique, le jeu démocratique devant être respecté par tous et de manière objective. C'est bien cela la voie qui mène vers le progrès sociétal en passant par la culture démocratique.

2. L'hypnose politique : je suis si indispensable que je ne devrais partir !

Après avoir passé ne serait-ce qu'une année à la tête d'un Etat, beaucoup de présidents africains et sud-américains sont complètement marqués et finalement transformés par le pouvoir et son exercice. Enfermés comme dans une tour d'ivoire, vénérés

même pour des faits banals, protocolairement privilégiés, coupés des réalités sociales, traumatisés par les échecs, encombrés par des biens mal acquis, troublés par des décisions cyniques,... ces derniers n'arrivent plus à concevoir, à percevoir certaines choses ou à poser des actes politiquement corrects. Ces lacunes peuvent être perçues comme des pathologies politiques.

On parlera par exemple de la cécité politique lorsqu'un chef de l'Etat est insensible à la misère de la population, confond carrément ses hyper-conditions de vie à celles de l'ensemble de la population et pense que lui seul est sur la bonne voie. Même si tous les indicateurs sont au rouge, lui par contre, à cause de sa maladie, pense et affirme et affirmera tout haut que tout va très bien. Gare à celui qui dira le contraire !

On peut parler aussi de la surdité politique lorsqu'un chef de l'Etat devient incapable d'écouter d'autres sons de cloche, d'accepter la contradiction et d'admettre des critiques.

On parlera par ailleurs de la démence politique lorsqu'un chef d'Etat renouvelle des décisions impopulaires, moins réfléchies, irrationnelles et incohérentes qui conduisent la société au gouffre.

On peut aussi parler de kwashiorkor politique lorsqu'un chef de l'Etat, en dépit du temps passé au pouvoir, n'a pas fait de progrès en dehors de sa masse corporelle et qui est resté rudimentaire tant dans ses idées, dans sa manière de communiquer que dans la gouvernance du pays.

Il existe une autre pathologie, bien plus grave, dangereuse et qui requiert une thérapie de choc par des spécialistes hors pair. Elle est psychologique : l'hypnose politique. Il s'agit d'une maladie qui amène un chef de l'Etat à croire qu'il est indispensable pour le pays et qu'en dehors de lui, rien ne saurait marcher même si, au fond, c'est à cause de lui que les choses ne marchent pas.

Cette maladie atteint le plus souvent un parvenu, sans préparation, ni formation, ni qualification ; celui qu'il convient d'appeler « président par accident ». C'est-à-dire, un président de la République qui doit son poste à un coup d'Etat, à une mascarade

d'élection, ou à un piston et qui se maintient au pouvoir par la ruse, le camouflage et la contrainte masquée et/ou ouverte.

L'on décèle facilement cette pathologie à partir des discours d'un chef de l'Etat, de ses interviews où il se positionne généralement en unique guide éclairé ou sauveur naturel et irremplaçable de la société. Ses défenseurs et propagandistes en font autant. Des phrases si simples, comme : « *si je pars, ça risque d'être le chaos* », « *je ne voudrais pas laisser le pays dans cet état sinon tous les efforts antérieurs seraient vains* », « *j'ai encore beaucoup à faire pour l'émergence du pays* », « *je suis né pour servir ma nation* », « *j'ai une mission divine de transformer le pays* », « *j'ai tout donné à la nation et je dois continuer* », « *je suis le père de la nation* », « *le peuple a encore grandement besoin de moi* », ... sont justement des symptômes de cette maladie.

Les effets de cette maladie sont explicites : la crise de légitimité, l'instabilité politique, la gestion de l'Etat par défi, les mépris du pacte républicain, la dictature, la lutte du pouvoir par des moyens asymétriques.

La crise de légitimité et l'instabilité politique commencent généralement à partir du moment où un chef de l'Etat et son entourage font semblant d'ignorer le principe selon lequel « nul n'est indispensable dans un pays ». La gestion du pouvoir par défi est corollaire à une lutte asymétrique, elle-même conséquence de la dictature et de la rupture du pacte républicain.

Un chef de l'Etat qui est atteint de cette maladie ne peut jamais partir calmement, à travers une passation civilisée du pouvoir. Quels que soient les engagements qu'il prendra pour assurer une alternance pacifique, les pressions de la rue ou de la communauté internationale ainsi que les actions de l'opposition, il résistera et s'entêtera n dépit du présage d'une fin tragique. Il ira bien plus loin jusqu'à recourir à la politique de la terre brûlée, et ce, jusqu'à ce qu'un plus fort que lui le chasse du pouvoir ou que la mort l'emporte à la suite d'un suicide, d'un assassinat ou d'une maladie.

3. Les motivations des accros du pouvoir au-delà du mandat légal

De par le monde, les discours de ceux qui veulent accéder au pouvoir ou qui luttent pour le conserver ont un point commun : de belles promesses, avec des engagements solennels d'améliorer considérablement les conditions de vie de la population. Il s'agit en fait des discours de séduction sous la couverture d'un bon marketing politique.

En effet, très peu sont ces élus qui honorent leurs engagements. Et ce, pour deux raisons principales. La première : la gestion du pouvoir politique est très difficile. Etre un chef est une chose et être un chef très compétent, actif et apprécié en est une autre. Les principes et règles de gestion exigent de consentir des sacrifices et de faire preuve de discipline, de doigté, de célérité dans le traitement des problèmes ; engagements que certains dirigeants n'arrivent toujours pas à respecter faute de préparation ou de charisme, de bons collaborateurs ou de pressions extérieures.

La seconde raison : la lutte des intérêts. Elle est si rude qu'elle hypnotise les dirigeants, qui sont parfois obligés de sacrifier l'intérêt général au profit des intérêts partisans, ceux des réseaux politiques, et surtout économiques.

Les dirigeants qui s'y prennent plutôt mieux se sentent moralement sécurisés même après leur passage aux affaires. Par contre, ceux qui sont pris dans l'engrenage des deux raisons sus évoquées, n'ont plus d'autres idées en tête si ce n'est de vouloir se pérenniser au pouvoir. Peu importent pour eux les conditions, les circonstances ou la manière de faire, l'essentiel est de conserver à tout prix le pouvoir. On parlera alors du pouvoir pour le pouvoir.

C'est presque la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les dirigeants actuels de la RDC. Six raisons motivent leur souci de chercher par tous les moyens possibles de conserver le pouvoir avec un seul mentor, à savoir :

- la conception paroissiale du pouvoir ;

- la peur de l'inconnu ;
- le refus de perdre des avantages matériels et financiers ;
- une conviction absolue de la naïveté de la population, de la faiblesse de la classe politique et de la possibilité de manipuler les intellectuels ou leaders d'opinions ;
- la disposition d'énormes et impressionnants moyens de contraintes ;
- et la passivité de la communauté internationale.

Comme l'on peut le remarquer, c'est la conception paroissiale et individualiste du pouvoir qui dicte avant tout le prolongement de mandats. Elle a pour soubassement la culture de jouissance, de la vie facile. Ce rêve, selon certains acteurs politiques, est réalisable lorsque la population est naïve, corruptible et maitrisable par la force. Mais aussi lorsque cette population ne peut rien faire sans être menée par une élite éclairée et active. Or la fameuse élite se fait facilement soudoyer : des opposants, des professeurs d'universités, des ministres de l'évangile, des écrivains, des musiciens sont manipulables avec la simple promesse d'un poste ministériel, d'une jeep ou d'une villa. Quant à la communauté internationale, elle ne peut, dans ce contexte, que constater que l'opinion locale est favorable à une prolongation de mandat et en prendre acte, surtout lorsque ses intérêts sont des plus garantis.

Ainsi, les affaires peuvent bien continuer, les postes redistribués, les avantages partagés... et le ciel ne tomberait pas sur leurs têtes. Les plus résistants seront superbement sucrés par des mécanismes appropriés. On dira alors : le chien aboie et la caravane passe....

Mais la population, est-elle réellement naïve ? Est-ce, par ailleurs, la bonne manière de voir et de faire les choses ? Voyons d'abord les inconvénients d'un troisième mandat.

4. Les inconvénients d'un mandat au-delà de la loi

L'on pourra, pour la RDC, retenir douze inconvénients qui se rapportent à l'exercice d'un troisième mandat, du reste extraconstitutionnel :

- Un mandat au-delà de la loi et du pacte républicain obstruerait complètement tout le processus démocratique du pays. En effet, depuis le consensus politique difficilement obtenu à Sun City, les acteurs politiques congolais ont réaffirmé la nécessité du retour au processus démocratique, engrangé en 1990. Ainsi, prôner un troisième mandat serait synonyme de briser l'équilibre difficilement acquis après le dialogue inter-congolais. Ce qui pourrait ouvrir inutilement le pays à la crise de légitimité et à ses nombreuses conséquences dont la guerre;
- Un nouveau mandat conduirait inéluctablement à une crise institutionnelle de rare intensité. Il va sans dire que les acteurs politiques et les forces vives de la nation refuseraient de reconnaître le détenteur du nouveau mandat. Ainsi, ils s'organiseraient pour rendre le pays ingouvernable au cas où un groupe arriverait, par des moyens illégaux, à s'imposer au sommet de l'Etat. Le pays serait alors le théâtre de manifestations des mouvements sociaux divers (grèves, marches, troubles à l'ordre public,...) qui ne favoriseraient pas le fonctionnement régulier des institutions de la République ;
- Se sachant contesté, le pouvoir tripoteur s'évertuerait à diriger le pays par défi. Dès lors, il mettrait en place tous les mécanismes totalitaires pour pouvoir s'imposer : répressions, confiscations de libertés civiles et politiques, corruptions, violations des droits humains,... Bref, le pouvoir tricheur basculerait inéluctablement dans la dictature ;
- Mais comme les adversaires politiques n'entendraient guère se laisser faire ou intimider par un pouvoir déterminé à

s'imposer par la force, ils prendraient aussi à leur niveau des mesures de résistance. Le pays évoluerait dans une dynamique d'insécurité frisant le chaos ;

- Le nouveau mandat usurpé ne manquerait pas de conséquences sur le plan économique ; tant il est connu de tous que les investisseurs ne supportent pas de bruits. Le simple fait que le pays soit dirigé par un pouvoir tricheur risquerait de décourager tout investissement sérieux. Le pays serait alors confronté à des crises économiques multiples, pourtant évitables, faute de confiance des investisseurs devenus méfiants. Ce qui aurait un impact réel, notamment sur le taux du chômage, de la consommation et du progrès social ;
- Un troisième mandat écorcherait négativement l'image de la RDC au niveau international. Nous savons que le pays est déjà indexé suite au manque d'un leadership responsable au sommet de l'Etat et aux nombreux déboires dont ce leadership est auteur. Il va donc sans dire que passer outre l'alternance pacifique ne ferait que jeter de l'opprobre sur le pays qui continuerait à sombrer ;
- Un nouveau mandat accentuerait le sous-développement du pays. En effet, le pouvoir est autant épuisant qu'harassant. Un dirigeant compétent, discipliné, actif, responsable et soucieux du bien-être collectif n'accepterait jamais de passer trop de temps au pouvoir. Ainsi, un individu qui cherche un troisième mandat après avoir passé quinze ans au pouvoir n'aura pas en tête l'idée de développer le pays sinon de jouir tout simplement ; c'est exactement comme à l'époque des rois fainéants. Dans ces conditions, on vivrait dans un Etat où les futilités, les fêtes multipliées voire improvisées, comme à l'époque de Mobutu (on a commencé déjà à le vivre...), les antivaleurs, la complaisance, le tribalisme, le favoritisme,... éliraient notablement domicile. Les conséquences, pour ce faire, ne

seraient remarquables qu'à travers le recul de développement ;

- Un nouveau mandat influencerait négativement sur l'imaginaire collectif, surtout au niveau de la jeunesse. En effet, la jeunesse serait désormais tentée de croire, au regard de ce mauvais exemple, que pour gagner et réussir dans la vie, il faudrait tricher, dribler ou bien passer outre les lois établies,... Nous aurions alors un pays où les lois, perdant leur valeur symbolique ou de référence, seraient substituées par la force, l'influence, la ruse,... somme toute des vices. On serait alors parti pour une jungle institutionnalisée ;
- Un nouveau mandat accentuerait également le sentiment séparatiste ou de balkanisation du pays. En effet, des ressortissants de certaines provinces pourraient commencer à réfléchir tout haut sur la nécessité de continuer à demeurer dans un pays où le recours à la force supplante l'application du droit ou la référence au pacte social. Aussi seraient-elles poussées d'affirmer leur intention d'autodétermination. Personne alors n'aurait de leçons à leur administrer. Surtout pas les détenteurs du pouvoir qui seraient dans une position inconfortable sur le plan moral ;
- Un nouveau mandat, dans le cas de la RDC, serait davantage mal appréhendé d'autant plus que celui qui le cherche est un militaire. Sa présence continue au sommet de l'Etat présagerait le sous-développement mental de tout un peuple (le peuple congolais serait tout bonnement qualifié de faiblard, de médiocre et d'abruti à telle enseigne que tout le monde le sous-évaluerait, comparativement au peuple sénégalais, par exemple, qui réussit à se débarrasser d'Abdoulaye Wade qui entreprit de briguer aussi un troisième mandat...). Par ailleurs, le pays continuerait avec un système politique d'assujettissement au regard des réflexes militaires qui inhiberaient les élans du jeu politique démocratique ;

- Un nouveau mandat serait un mauvais précédent tant pour la RDC que pour les pays des Grands Lacs et de la CEEAC. Mais aussi pour les associations au niveau interne. Ces pays qui observent ce qui se passe en RDC, dont certains ont déjà tripatouillé leur constitution, seraient réconfortés dans leur impolitique et la RDC ne servirait pas d'exemple au niveau de la sous-région. Par ailleurs, à l'interne, les ASBL penseraient à modifier leurs statuts pour avoir des présidents à vie;
- Un nouveau mandat alimenterait les appétits du pouvoir des dirigeants. Et comme qui a bu boira... un dirigeant parvenu néanmoins à obtenir un troisième mandat ne se gênerait pas d'en demander vraisemblablement un quatrième, puis un cinquième, un sixième... Comme on peut le deviner, le pays serait alors pris en otage par un groupe politique qui ne pourrait lâcher le pouvoir qu'après un coup d'Etat.

5. Les avantages d'une alternance politique pacifique au sommet de l'Etat

La passation civilisée de pouvoir au sommet de l'Etat entre deux acteurs politiques est un signe d'une bonne respiration démocratique. Ainsi, au regard des inconvénients relevés ci-haut, il va sans dire qu'une alternance politique est une voie de salut pour la RDC.

Au niveau interne, elle permet à la population de croire à la nation et de travailler pour son essor. Elle crée un sentiment de fierté légitime et suscite l'envie d'une participation politique continue. En même temps, elle engendra le sens de responsabilités et de redevabilité des dirigeants, qui seront, dès lors, conscients de leurs obligations de travailler convenablement pour mériter la confiance du peuple. Ce qui pourra créer, in fine, l'esprit d'émulation, avec un indéniable avantage de conduire le pays vers le progrès.

Au niveau externe, l'alternance améliorera sensiblement l'image du pays qui ne manquera pas de susciter respect et considérations

et, en conséquence, d'attirer des investisseurs, touristes, dont la présence importante contribuera à l'amélioration des conditions de vie de la population.

6. Recul historique. Kasa-Vubu et Mobutu avaient aussi joué au glissement. Quel fut leur sort ?

En 1965, Kasa-Vubu avait tenté la périlleuse aventure du glissement. A partir de 1992, Mobutu joua également au même jeu. La situation dans les deux cas était si catastrophique qu'elle nous en inspire l'analyse des faits historiques.

Pour rappel, le mandat de Kasa-Vubu avait pris fin le 24 juin 1965. Mais ce qui est intéressant pour ce premier président du pays, c'est qu'il avait bel et bien organisé les élections générales dont il sortit, néanmoins, perdant. C'est plutôt la Convention Nationale Congolaise, CONACO en sigle, de Moïse Tshombe, qui l'emporta, comptant 122 membres à l'Assemblée Nationale sur un total de 167.

La Constitution disposait que dans les soixante jours qui suivraient la clôture du scrutin, les nouvelles chambres législatives eussent été convoquées en session extraordinaire par le Président de la République en vue de constituer leurs bureaux et d'élire in fine le nouveau Président de la République. Le scrutin ayant été clôturé le 30 avril 1965, le délai de soixante jours expira le 30 juin 1965. Cependant, le président ne convoqua les deux chambres que le 20 septembre 1965, soit près de trois mois bien après.

La raison de cette convocation très tardive est simple. Sachant qu'il avait échoué, Kasa-Vubu lança l'idée d'un dialogue. Aussi tout le monde s'était-il demandé : « *dialoguer, pour quoi faire ?* ». Il fallait tout simplement convoquer les deux chambres et procéder à l'élection du Chef de l'Etat.

Son idée du dialogue ayant échoué, il va tenter une aventure suicidaire : démembrer la CONACO à travers le débauchage. Cette action conduisit à la création le 17 septembre 1965 d'une nouvelle plate-forme : le Front Démocratique Congolais, dirigé par Nendaka,

Ministre de l'Intérieur, qui pourtant était élu sur la liste de CONACO. C'était la politique de diviser pour mieux régner.

Comme l'on peut bien s'en rendre compte, pendant ces temps-là, le mandat du président avait déjà expiré. Mais il continuait à agir comme s'il était toujours légal et légitime. C'était déjà le glissement... C'est dans son glissement que Kasa-Vubu va annoncer la révocation du Premier ministre et de son gouvernement pour nommer dans l'entre-temps Kimba Evariste, un autre dissident de la CONACO, au poste de Premier ministre. Il se fondait sur le fait que les chambres ayant été constituées, le Gouvernement de transition devrait par conséquent présenter sa démission. Mais le gouvernement que dirigeait Tshombe estimait pour sa part que le Président de la République devrait également démissionner puisqu'il était, lui aussi, hors mandat. C'est dans cette confusion que le président lança des consultations pour essayer de gagner du temps et du terrain puis espérer conforter sa position de glissement. Malheureusement, la situation devint beaucoup plus confuse avec en toile de fond la crise de légitimité. C'est dans ce contexte de tohu-bohu et d'instabilité politique que le Général Mobutu fomentera son deuxième coup d'Etat dans la nuit du 24 novembre 1965.

Kasa-Vubu n'aura ainsi réussi son glissement que pendant cinq mois. Il sera assigné à résidence, dans sa villa de Mont Kinsundi à Boma et il mourra le 24 mars 1969. Voilà pourquoi, à cause, notamment de son attitude dictée par la soif du glissement, le pays connaîtra la dictature mobutienne et ses très nombreuses conséquences dont nous subissons encore les effets aujourd'hui.

Quant à Mobutu, son mandat avait pris officiellement fin en 1992, année au cours de laquelle les élections générales devraient être organisées. Mais Mobutu, dans le cadre du glissement, préféra aller de dialogue en dialogue pour trouver un consensus, la cohésion nationale. En réalité, il cherchait à gagner du temps et du terrain pour s'éterniser au pouvoir. Cette attitude ouvra la porte à une transition sans fin, qui débuta par des consultations populaires, suivies de la conférence nationale souveraine, du conclave du Palais

de la Nation et des concertations du Palais du Peuple. Malheureusement pour Mobutu, la situation devint infernale pendant qu'il pensait glisser allègrement. Etant donné que Mobutu était devenu illégal et illégitime, l'opposition, organisée au sein de l'Union Sacrée de l'Opposition Radicale et Alliés, rendra le pays ingouvernable. Mobutu n'aura pas d'autres choix que de fuir la capitale pour s'installer dans son fief de Gbadolite, d'où il dirigeait un pays complètement ravagé par des crises politiques, économiques et sociales de rare intensité. C'est dans cet environnement de crise et de chaos, que le pays connaîtra la guerre d'agression qui conduisit à l'occupation de la RDC par des pays étrangers.

On voit bien que le problème du non-respect de délai constitutionnel peut occasionner bien des dégâts. C'est pour dire que si Kasa-Vubu avait refusé de glisser, il n'aurait pas donné l'occasion à Mobutu de formater son coup d'Etat. De même, si Mobutu avait à son tour résisté à la tentation du glissement, il n'aurait pas donné l'occasion aux pays limitrophes de déstabiliser le pays à partir de l'Est.

Choisir la voie du glissement est donc une entreprise suicidaire aux très graves conséquences pour les acteurs clés du système politique. Mais aussi et surtout pour le pays tout entier. Ne dit-on pas, en effet, que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets ?

7. Les voies et moyens pour barrer la route à un mandat au-delà du cadre légal

Le glissement et la recherche d'un troisième mandat constituent des entreprises suicidaires, non seulement pour celui qui veut les obtenir mais aussi pour la population dans son ensemble. C'est pourquoi, il est important de prendre des dispositions pour éviter de tomber dans ces pièges. D'abord, les premières dispositions doivent être prises par le pouvoir en place et ensuite par la population.

7.1. Au niveau du pouvoir en place

Il va sans dire que les premiers à être tentés par cette entreprise, c'est le président de la République et son entourage. Aujourd'hui encore, face aux nombreux déchirements observés au sein de la nation, l'espoir de la paix repose essentiellement sur eux. Il serait politiquement correct pour eux de refuser un nouveau mandat. Comme en 2001, ils sont appelés à émettre des signaux forts pour ramener tous les Congolais à la raison politique ; et ce, en insistant sur deux choses importantes :

La première. Ne plus entretenir le suspense sur sa participation à la prochaine présidentielle qu'il est plus qu'indispensable d'organiser dans le plus bref délai. Effectivement, toutes les agitations des politiciens congolais aujourd'hui trouvent leur raison d'être par le fait qu'ils ne sont toujours pas convaincus que Kabila Jr. ne briguera pas un nouveau mandat en dépit de la restriction constitutionnelle. Aussi, le fait pour lui de se prononcer clairement et officiellement à ce propos contribuera notablement à décrier le climat politique si tendu. Ce qui lui vaudra plus de respect et de considération par l'ensemble de la classe politique et lui donnera de jouer mieux son rôle de garant du bon fonctionnement des Institutions.

Certes, une telle mise au point ne manquera pas de faire des dégâts au niveau de sa propre famille politique où la guerre de succession, par cette simple annonce, serait grandement ouverte. Mais en tant qu'autorité morale de la MP, il dispose des atouts nécessaires pour que ça soit toujours lui-même après lui. Ainsi, toute la famille pourra se ranger derrière le candidat de son choix.

La deuxième chose importante. Garantir et promouvoir les droits civils et politiques des citoyens congolais. Il faut reconnaître que le pays a beaucoup régressé dans ce domaine depuis 2011, tels que le confirment de nombreux rapports indépendants des institutions

internationales qui ont la promotion des libertés individuelles et collectives comme champ d'action²⁷.

Nous pensons que le pouvoir en place ne devrait pas se lancer dans une répression aveugle de tout mouvement qui émet un son de cloche autre que le sien. Les services spécialisés devraient focaliser leur attention sur les menaces contre l'Etat et non pas travailler pour certains individus, fussent-ils du et au pouvoir.

7.2. Au niveau de la population

C'est ici l'occasion de se poser une question fondamentale : comment septante millions de Congolais peuvent se soumettre à un seul individu et accepter tout bonnement sa domination? En effet, ce ne sont pas les armes, les services de sécurité, les accords politiques, ni même la communauté internationale, qui peuvent rendre possible un nouveau mandat. Mais c'est le peuple lui-même. En fait, lorsqu'un individu devient président de la République, les ambitieux et les cupides s'amassent autour de lui. Ces derniers le soutiennent pour avoir part au gâteau (le pouvoir) et être, sous la couverture du pouvoir, des « petits présos » eux aussi.

Comment cela se passe-t-il ?

Le président a un groupe de cinq ou dix personnes sur qui il fonde son pouvoir. Ce sont ses béquilles politiques. Ce groupe de cinq ou de dix personnes maintient le président de la République en place par des stratégies de conservation du pouvoir (contacts nourris avec la communauté internationale, achats de conscience, organisation de la répression, débauchages politiques, tripatouillage de la Constitution, assujettissement et maîtrise des leaders d'opinion, manipulation de l'opinion nationale, hyper médiatisation du président,...).

Chaque membre de ce groupe de cinq ou dix personnes entretient un clan politique et familial direct d'une centaine des personnes. Il

²⁷ Lire à ce propos les rapports des ONG des droits de l'homme comme l'ASADHO, la Voix de Sans Voix, le RENADHOC, le RRSSJ, ... publiés ces deux dernières années.

s'agit évidemment des personnes par elles aidées à accéder aux fonctions politiques (ministre, mandataire d'une entreprise publique, gouverneur de provinces, membre d'un cabinet ministériel, député nommé,...). A leur tour, ces personnes dominent aussi des milliers d'autres qui vivent grâce à elles et ces dernières, en dominent d'autres milliers ... et ainsi de suite. De telle sorte qu'à la fin, des millions de gens se tiennent au président par une sorte de chaîne.

Toutes ces personnes (ministres, membres de cabinet, mandataires publics, leurs femmes, maîtresses, copines, enfants, parents, parasites,...) ont naturellement intérêt de la pérennité, en raison des faveurs et des avantages qu'ils en tirent.

Avec cette explication, l'on peut dès lors comprendre aussi facilement pourquoi et comment beaucoup de personnes défendent l'idée d'un nouveau mandat sans le vouloir réellement. Ils veulent en réalité profiter encore et encore. Voilà pourquoi le philosophe Alain recommande deux vertus pour un peuple qui veut combattre toute forme de tyrannie : l'obéissance et la résistance. La première assure l'ordre et la seconde, la liberté. Les deux sont complémentaires. Obéir en résistant²⁸.

Par-là, nous voulons dire que personne ne devrait accepter qu'un dirigeant fasse plus de deux mandats en RDC. Il faut le dénoncer en descendant dans la rue, en écrivant, en les stigmatisant ou en les mettant en quarantaine,... Comme on peut s'en rendre compte, l'objectif à ce niveau est d'isoler toute personne qui chercherait à défendre l'impolitique.

Conclusion

Vouloir parler d'un nouveau mandat présidentiel nous exige tout d'abord de nous pencher sur son fondement juridique et sociopolitique. Du point de vue juridique, un troisième mandat est

²⁸Alain, cité par MAURICE BARBIER (1997), *op.cit.*, p. 79.

illégal en RDC. C'est-à-dire, proscrit par la loi des lois, la Constitution. Par conséquent, parler ouvertement d'un troisième mandat constitue une infraction. Logiquement, les instances judiciaires compétentes devraient interpeller toute personne qui s'évertuerait à défendre officiellement l'idée d'un troisième mandat présidentiel.

Du point de vue sociopolitique, l'idée d'un troisième mandat peut être considérée comme un phénomène social. C'est-à-dire, quelque chose qui apparaît et est susceptible de disparaître. Par conséquent, les analyses, les réflexions quant à ce peuvent être permises. Cependant, elles devraient être objectives, en tenant ainsi compte de l'opinion dans son ensemble. Mais une opinion suffisamment socialisée pour qu'elle réagisse en connaissance de cause.

Ce qui nous permet d'affirmer que l'idée d'un troisième mandat tant du point de vue juridique que sociopolitique ne pourrait tenir sans conséquences, ou inconvénients. Mais en politique, ce qui peut paraître chez les uns comme inconvénient peut être considéré par les autres comme un avantage. Mais c'est l'intérêt général qui devrait être privilégié. Pour le cas précis d'un éventuel troisième mandat présidentiel en RDC, l'intérêt général qui se dégage de l'opinion générale penche du côté de son refus ou rejet. C'est ainsi que le peuple congolais devrait comprendre qu'il est appelé à résister pour barrer la route à un projet de cette nature. Aussi les gens devraient-ils désormais éprouver de la gêne pour pouvoir en parler haut et fort. Un mal reste un mal.

Bibliographie sélective

- BADIE, B. (1988), *Le développement politique*, Paris, Economica.
- BARBIER M. (1997), *Le mal politique. Les critiques du pouvoir et de l'Etat*, Paris, L'Harmattan.
- CAPPELAERE, P., *Congo (RDC). Puissance et fragilité*, Paris, L'Harmattan, 2011.

- CENCO (2016) *Message de la Conférence Episcopale Nationale du Congo du 10 décembre 2016*, Kinshasa.
- COT, J.P. (1984), *A l'épreuve du pouvoir. Le tiers monde pourquoi faire ?*, Paris, Seuil.
- KUNA MABA (2014), *Relèvement de la RDC. Nécessité interne et préalable de la réinvention de l'Afrique*, Terabytes, Kinshasa.
- LOKA-ne-KONGO (2001), *Lutte de libération et piège de l'illusion. Multipartisme intégral et dérive de l'opposition au Zaïre*, Kinshasa, PUC.
- LOTOY ILANGO (2017), *Dialogues et démocratie en RDC*, LBEP, Kinshasa.
- MPUNDU NYIMI (2010), *Un autre Congo est possible si...*, Kinshasa, Editions du Groupe Amos.
- MUTINGA MUTUISHAYI (2001), *R.D.Congo, la république des inconscients*, Potentiel, Kinshasa.
- MWABILA MALELA (2011), *Devoir de mémoire et conscience politique en RDC*, EUA, Kinshasa.
- MAMPUYA A., KALUBA D. et BOTAKILE N. (2016), *La vacance des institutions politiques sous la constitution du 18 février 2006*, Eucalyptus, Kinshasa.
- MUKOKA NSENDA (2012), *Etat et gouvernementalité au Congo (RD)*, Kinshasa, ICREDES.
- MUMENGI, D. (2001), *L'avenir à bras le corps. Prospective pour le développement de la RDC*, Kinshasa, EUA.
- N'GBANDA NZAMBO-KO-ATUMBA (1998), *Ainsi sonne le glas ! Les derniers jours du Maréchal Mobutu*, Paris, GIDEPPE.
- ROMAIN, J. (1999), *L'impolitiquement correct*, Paris, L'harmattan.
- SAINT MOULIN, L. & Ail (2003), *La perception de la démocratie et de l'Etat de droit en RDC*, Kinshasa, CEPAS.